SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR ARRETEE AU 30/06/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–AVENIR» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 1.232.657, un actif net D: 1.228.094 et un bénéfice de la période de D: 186.757.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 30 juin 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV–AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES : Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	cii diilais t			
	Note	30-06-2008	30-06-2007	31-12-2007
Portefeuille-titres	4	901,219	828,412	892,710
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		555,756	532,908	447,866
Obligations et valeurs assimilées		300,172	270,543	389,632
Titres OPCVM		45,291	24,961	55,212
Placements monétaires et disponibilités		278,482	292,207	222,780
Placements monétaires	6	277,974	292,070	222,648
Disponibilités		508	137	132
Créances d'exploitation	8	51,805	7,510	-
Autres actifs		1,151	3,365	462
TOTAL ACTIF		1,232,657	1,131,494	1,115,952
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	4,563	3,399	4,055
TOTAL PASSIF		4,563	3,399	4,055
ACTIF NET				
Capital	11	1,202,181	1,108,426	1,079,301
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l' exercice clos		8	17	17
Sommes distribuables de l'exercice		25,905	19,652	32,579
ACTIF NET		1,228,094	1,128,095	1,111,897
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1,232,657	1,131,494	1,115,952

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2008	Période du 01/01 au 30/06/2008	Période du 01/04 au 30/06/2007	Période du 01/01 au 30/06/2007	Année 2007
Revenus du portefeuille-titres	5	22,532	27,463	17,060	20,826	33,620
Dividendes		17,611	17,611	13,411	13,411	18,774
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4,921	9,852	3,649	7,415	14,846
Revenus des placements monétaires	7	2,271	4,740	2,713	4,953	11,281
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24,803	32,203	19,773	25,779	44,901
Charges de gestion des placements	10	(3,229)	(6,255)	(3,121)	(6,259)	(12,454)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21,574	25,948	16,652	19,520	32,447

ANNEXE II B.O. N° 3161 du Jeudi 14 AOUT 2008 -2-

Autres charges	-	-	-	(1)	(1)
RESULTAT D'EXPLOITATION	21,574	25,948	16,652	19,519	32,446
Régularisation du résultat d'exploitation	(43)	(43)	133	133	133
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	21,531	25,905	16,785	19,652	32,579
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	43	43	(133)	(133)	(133)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118,408	71,349	(36,302)	(23,989)	(70,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	47,098	59,771	12,443	40,353	57,427
Frais de négociation	(323)	(471)	(255)	(554)	(706)
RESULTAT DE LA PERIODE	186,757	156,597	(7,462)	35,329	19,131

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au	Période du 01/01 au	Période du 01/04 au	Période du 01/01 au	Année 2007
	30/06/2008	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2007	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	186,757	156,597	(7,462)	35,329	19,131
Résultat d'exploitation	21,574	25,948	16,652	19,519	32,446
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118,408	71,349	(36,302)	(23,989)	(70,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	47,098	59,771	12,443	40,353	57,427
Frais de négociation de titres	(323)	(471)	(255)	(554)	(706)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(32,297)	(32,297)	(32,861)	(32,861)	(32,861)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(8,103)	(8,103)	13,422	13,422	13,422
Souscriptions					
- Capital	2,309	2,309	13,070	13,070	13,070
- Régularisation des sommes non distribuables	151	151	190	190	190
- Régularisation des sommes distribuables	14	14	162	162	162
Rachats					
- Capital	(9,614)	(9,614)	-	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(615)	(615)	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	(348)	(348)	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	146,357	116,197	(26,901)	15,890	(308)
ACTIF NET					
En début de période	1,081,737	1,111,897	1,154,996	1,112,205	1,112,205
En fin de période	1,228,094	1,228,094	1,128,095	1,128,095	1,111,897
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	22,901	22,901	22,627	22,627	22,627
En fin de période	22,746	22,746	22,901	22,901	22,901
VALEUR LIQUIDATIVE	53.992	53.992	49.259	49.259	48.552
TAUX DE RENDEMENT	17.32%	14.13%	(0.66%)	3.17%	1.73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtées au 30/06/2008

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET". La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2008ou à la date antérieure la plus récente3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2008 à D : 901.219 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	30-06-2008	Actif net
Actions, valeurs assimilées				
& droits rattachés		528,867	555,756	45.25%
Actions, valeurs assimilées &				
droit rattachés admis à la cote		<u>528,867</u>	<u>555,756</u>	45.25%
<u>Actions</u>				
BNA	800	7,307	6,574	0.54%
SOMOCER	4,790	20,403	12,454	1.01%
SIPHAT	1,400	35,594	20,090	1.64%
GIF	9,015	31,610	25,485	2.08%
SOTETEL	4,500	102,506	83,826	6.83%
ELECTROSTAR	800	11,026	7,598	0.62%
ASSAD	10,000	47,470	118,080	9.61%
TUNISIE LEASING	570	6,999	15,554	1.27%
SITS	13,072	33,430	26,758	2.18%
SOTRAPIL	2,000	60,165	37,008	3.01%
ESSOUKNA	4,300	22,625	17,600	1.43%
SIAME	6,212	16,408	10,815	0.88%
TUNIS AIR	4,100	18,158	17,868	1.45%
TPR	3,200	13,592	24,240	1.97%
ADWYA	10,000	33,544	55,800	4.54%
SPDIT	1,000	6,050	4,900	0.40%
ARTES	6,000	61,980	71,106	5.79%
Titres OPCVM		45,710	45,291	3.69%
SICAV L'EPARGNANT	448	45,710	45,291	3.69%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		291,569	300,172	24.44%
Obligations de sociétés		<u>291,569</u>	<u>300,172</u>	24.44%
EL MOURADI 2002 A	900	36,000	37,806	3.08%
GENERAL LEASING 2004-1	750	30,000	30,808	2.51%
BH 2007	1,000	100,000	102,896	8.38%
UTL 2004	700	56,000	56,782	4.62%
CIL 2004-2	500	20,000	20,279	1.65%
AIL 2005	700	42,000	43,910	3.58%
OCA ATTIJARI	1,512	7,569	7,691	0.63%
TOTAL		866,146	901,219	73.38%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D: 22.532 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2008, contre D: 17.060, pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2éme Trimestre 2008	2éme Trimestre 2007
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	16,450	11,178
- des titres OPCVM	1,161	2,233
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	4,921	3,649
TOTAL	22,532	17,060

Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2008 à D : 277.974 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (4,72%)	234,000	234,147	19.07%
Placement employés en bons de trésor (4,75%)	43,803	43,827	3.57%
TOTAL	277,803	277,974	22.63%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2008 à D : 2.271, contre D : 2.713 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2007, et se détaille comme suit :

	2éme Trimestre 2008	2éme Trimestre 2007
Intérêts des placements employés en bons de trésor	2,271	2,713
TOTAL	2,271	2,713

Note 8 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 30 juin 2008 un solde de D : 51.805 contre D : 7.510 à la même date de l'exercice précédent, et englobe les produits de cession de titres non encore encaissés à la date de clôture de la période.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 30 juin 2008 un solde de D : 4.563, contre D : 3.399 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	30 Juin <u>2008</u>	2007
Gestionnaire	2,017	915
Dépositaire	2,546	2,484
<u>Total</u>	4,563	3,399

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2008 à D : 3.229 contre D : 3.121 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	2éme Trimestre 2008	<u>2007</u>
Rémunération du gestionnaire	2,935	2,827
Rémunération du dépositaire	294	294
<u>Total</u>	3,229	3,121

Note 11: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2008, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007	
Montant	1,079,301
Nombre de titres	22,901
Nombre d'actionnaires	23
Souscriptions réalisées	
Montant	2,309
Nombre de titres émis	49
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	(9,614)
Nombre de titres rachetés	(204)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71,349
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	59,771
Frais de négociation	(471)
Régularisation des sommes non distribuables	(464)
Capital au 30-06-2008	
Montant	1,202,181
Nombre de titres	22,746
Nombre d'actionnaires	22